



**MAIRIE DE LEYR**

## Projet Educatif Territorial de la Commune de LEYR

### **Collectivité territoriale porteur du projet :**

Nom et prénom de l' élu de référence : Jean-Marc IEMETTI  
Fonction : Maire  
Adresse : Place Jacques Callot - 54760 - LEYR  
Téléphone : 0383318562  
Adresse électronique : [mairie-de-leyr@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-leyr@wanadoo.fr)

### **Coordination du projet assurée par :**

Nom et prénom du responsable : Isabelle BRITO - IEMETTI  
Fonction : 4<sup>ème</sup> adjointe chargée des Affaires Scolaires

**Territoire concerné** : LEYR – 970 habitants

**Nombre d'enfants concernés** : (effectif 2017/2018)

Niveau maternel (moins de 3 ans) : 8 enfants

Niveau maternel (entre 3 et 5 ans) : 33 enfants

Niveau élémentaire : 42 enfants

**Etablissement scolaire concerné** : Ecole Van Gogh – Leyr

→ Une dérogation à l'organisation scolaire a été accordée le 07/03/2013 par la Direction Académique de Meurthe et Moselle.

**Domaines de compétences acquis par la Commune** : le scolaire et le nouveau temps périscolaire - la restauration scolaire et le périscolaire.

→ Il y a à Leyr depuis la rentrée de septembre 2017 un accueil périscolaire le matin – une restauration scolaire et un temps périscolaire le soir. (voir projet éducatif)

### **Modalités d'organisation des nouveaux rythmes scolaires :**

Les périodes de la semaine concernées par le PEDT sont :

- Mardi de 15h à 16h30 (NAP)
- Mercredi de 8h20 à 8h50 (garderie)
- Vendredi de 15h à 16h30 (NAP)

Organisation du temps scolaire :

- Lundi 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Mardi 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h
- Mercredi 9h à 12h
- Jeudi 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Vendredi 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h

Activités pédagogiques complémentaires :

Soutien scolaire par les enseignants

- Mardi 11h30 à 12h
- Mardi 15h à 16h
- Mercredi 8h20 à 8h50
- Vendredi 15h à 16h

### **Elaboration du PEDT**

Composition de la structure de pilotage pour la mise en place de la réforme :

Le Maire – La Commission des Affaires Scolaires – les Enseignants – les Parents et Bénévoles d'associations.

Modalités de pilotage :

Les différents partenaires se sont réunis avant la mise en place des nouvelles activités périscolaires afin :

- De recenser les ressources disponibles dans la Commune (infrastructures – associations et bénévoles ...).
- D'analyser les besoins en fonction des caractéristiques du public scolaire (milieu rural – centres d'intérêt différents suivant l'âge).
- De demander une dérogation pour l'organisation du temps scolaire.

Des groupes de travail ont été mis en place afin de recenser les éventuelles structures d'accueil, de rechercher des activités nouvelles à mettre en place, de trouver les intervenants compétents, d'élaborer un calendrier d'activités ....

Les familles ont été associées à l'élaboration du projet par des questionnaires et plusieurs réunions mises en place en fonction de l'avancement de la réflexion.

Les enfants de chaque classe ont été interrogés sur leur souhait d'activités à mettre en place.

Modalités de fonctionnement : règlement intérieur (annexe n°1)

### **Mise en place du périscolaire dans le cadre de la réforme**

Locaux mis à disposition pour les NAP :

Salle de motricité à l'école maternelle

Une salle de classe à l'école maternelle

Une salle dans le bâtiment mairie

Salle (dite paroissiale) à 2mn à pied de l'école Van Gogh – Convention de mise à disposition -

Deux cours de récréation (1 côté maternelle et 1 côté primaire) pour les activités d'extérieur (sportives ou autres suivant météo)

Objectifs éducatifs du PEDT :

L'objectif éducatif du PEDT est :

- De mobiliser toutes les ressources de la Commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- De proposer à tous les enfants la découverte d'activités nouvelles auxquelles ils n'ont pas forcément accès en milieu rural. Leur donner la possibilité d'échanger et de partager dans un cadre plus ludique que le cadre scolaire.
- De contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants dans un temps de loisirs.
- D'organiser des activités éducatives et assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Activités proposées :

Les NAP s'articulent autour de trois thématiques :

- Culture (théâtre – percussions - chant – contes animés – magie - éveil musical – échecs - photographie ...)
- Sport (speedball – hip hop – cirque – handball – aikido - expression corporelle – boxe française ...)
- Activités manuelles (arts plastiques – atelier argile – arts graphiques – origami – atelier jardinage ou pâtisserie ...)

Et encore : jeux de société - puzzles - jeux traditionnels d'extérieur – ateliers à thèmes (Noël – Printemps – Pâques ...)

Toutes ces activités sont de l'ordre de la découverte afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant, de développer son autonomie. Elles sont adaptées suivant l'âge des enfants et dispensées par des intervenants formés à chaque activité.

Le calendrier scolaire est divisé en 5 fois 7 semaines – à chaque cycle sont proposées une activité le mardi et une activité le vendredi pour les maternelles. Pour les classes élémentaires 2 activités le mardi et 2 activités le vendredi.

La totalité des activités pour les élèves de Primaire (CP à CM2) sont dispensées par des intervenants extérieurs formés à chacune des disciplines avec lesquels la Mairie a passé une convention.

Certaines activités destinées aux Maternelles est faite par une ATSEM qui a suivi en 2013 une formation d'arts plastiques pour la Petite Enfance. Cette personne accompagne l'enseignante des TPS – PS – MS tout au long de l'année scolaire.

Un agent d'encadrement vient compléter l'équipe qui anime les NAP.

D'autres activités comme éveil gym, expression corporelle, éveil musical, cirque ... à destination des plus jeunes se font avec des intervenants formés à la Petite Enfance.

→ Accueil des publics particuliers

L'école Van Gogh n'a pas dans son effectif d'enfants en situation de handicap pour l'année scolaire 2017/2018. Mais le cas se présenterait, il serait envisagé un accompagnement particulier pour l'enfant dans cette situation.

Pour les enfants de 2/4 ans, la sieste a lieu sur le temps scolaire dans les locaux de l'école maternelle.

Modalités diverses :

La mise en œuvre du PEDT a été portée en 2013 à la connaissance des familles par circulaire. Les parents reçoivent en début d'année scolaire le calendrier des activités, le règlement intérieur et une fiche de renseignements à compléter.

Le nouveau PEDT est consultable sur le site officiel de la commune.

Les parents peuvent rencontrer les référents des NAP au moment des inscriptions qui se déroulent à la fin de chaque cycle (5 fois par an) mais peuvent également les joindre à tout moment durant l'année scolaire si nécessaire.

La contribution des familles s'élève à 2,25 euros pour une activité de 1h30.

Evaluation du projet.

Un bilan pour chaque activité entre référent et intervenant a lieu à la fin de chaque cycle. Est tenu un tableau des effectifs pour chacun des cycles d'activités. Un compte-rendu des NAP est présenté à chaque Conseil de classe devant organisateur, enseignants et parents d'élèves.

→ Le PEDT a une durée de 3 ans maximum.

### ***Cadre juridique du temps périscolaire***

Le PEDT de la Commune de Leyr s'inscrit dans un cadre de "Accueil de loisirs assoupli" avec NAP répondant aux obligations de 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans. L'intervenant est comptabilisé dans le taux d'encadrement.

### ***Signataire du projet :***

Le Maire

Jean-Marc IEMETTI